



# Demande d'autorisation de voirie La création ou modification d'une entrée charretière (bateau-voyer)



Le demandeur	Particulier	Service public	Entreprise
<b>Nom :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... <b>Date de naissance :</b> ...../...../..... <b>Commune de naissance :</b> ..... <b>Adresse complète :</b> ..... <b>Téléphone :</b> ..... <b>Courriel :</b> ..... <b>N° de parcelle cadastrée :</b> ..... <b>Date de réalisation des travaux du</b> ..... <b>au</b> .....			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
<b>Nom :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... <b>Date de naissance :</b> ...../...../..... <b>Adresse complète :</b> ..... Portable : ..... FAX : ..... <b>Téléphone :</b> ..... <b>Courriel :</b> ..... Si entreprise – dénomination : ..... <b>N° SIRET :</b> ..... <b>Code APE</b> ..... <b>Date de réalisation des travaux du</b> ..... <b>au</b> .....			

## REGLEMENT

Si différent du demandeur

Adresse de facturation : .....  
 Société + Fax : .....  
 Courriel : .....

- Tarif en vigueur : **40 € par fraction de 3,5 mètres**
- Règlement à l'ordre du trésor public à réception du titre de paiement (la Mairie n'accepte aucun règlement)

Mail : [service.technique@ville-ermont.fr](mailto:service.technique@ville-ermont.fr) pour renvoyer la demande + copie pièce d'identité

### Attention :

- L'obtention de l'autorisation sera accordée dans un délai d'une semaine à partir du dépôt de dossier complet. Elle donnera lieu à la création d'un arrêté municipal.

### Documents à fournir :

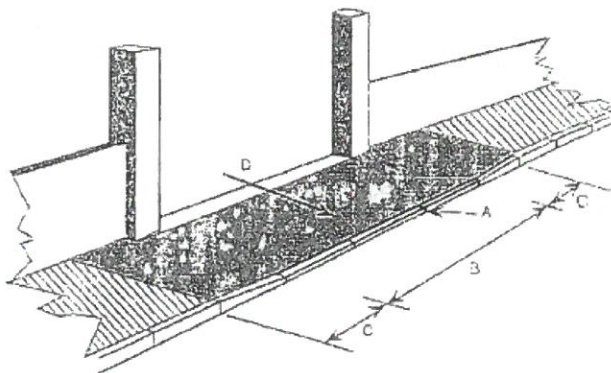
Les travaux de création ou de modification de l'entrée charretière sont à la charge du pétitionnaire. Joindre impérativement un plan de masse faisant apparaître les bateaux existants et le bateau à créer. Les prescriptions techniques en annexe devront être respectées par l'entreprise exécutant les travaux.

## Annexe : Prescriptions techniques pour la construction d'un bateau voyer.

1. Abaissement des bordures jusqu'à 6 cm au-dessus du fond du caniveau et sur une longueur de 3,00m.
2. De chaque côté et sur une longueur de 1.00m, la bordure sera posée en rampant pour éviter toute saillie et formera un raccord parfait.
3. Toutes ces bordures seront posées sur une forme de sable de 5 cm d'épaisseur et de béton de 10 cm avec dosage de 250 kg d ciment portland /m<sup>3</sup>
4. Il sera fait un dosseret béton de même dosage et d'une épaisseur de 10 cm.
5. Du fait de ce travail, aucune dénivellation ni saillie ne sera acceptée. Toutefois, le trottoir au droit de l'abaissement des bordures sera légèrement incurvé.
6. Composition du trottoir : fondation en grave ciment dosé à 4% de 2 cm d'épaisseur, couche de roulement en béton bitumeux 0/6 noir ou rouge selon existant, de 5 cm d'épaisseur.
7. Dans le cas où cette entrée serait commentée, elle sera exécutée comme suit : béton de gravillon dosé à 350 kg de ciment portland/m<sup>3</sup> sur 15 cm d'épaisseur et chape non lissée de 2 cm.

### CREATION D'UN BATEAU

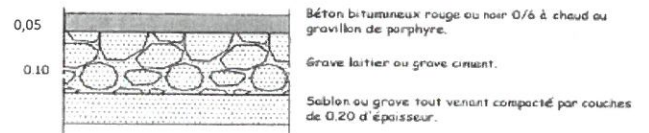
#### DISPOSITIONS TECHNIQUES



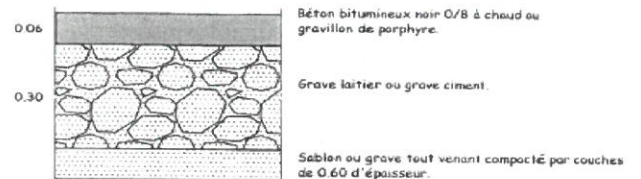
#### LEGENDE :

- A - La hauteur de la vue de bordure sera comprise entre 1 et 6 cm par rapport au fil d'eau du caniveau existant.
  - B - La longueur du bateau ne devra pas excéder 3 m pour une voie, 5 m pour deux voies de passage.
  - C - Le raccordement entre la partie baissée et le reste du trottoir devra être de 1 mètre minimum.
  - D - La pente dans l'axe du bateau devra être comprise entre 0 et 5 cm/m.
- Les matériaux du bateau seront :  
 Enrobé de porphyre 0/6 sur 3 cm d'épaisseur  
 Grave ciment 0/20 dosée à 3% sur 20 cm d'épaisseur  
 Les bordures seront identiques à celles utilisées dans la rue.
- Autres matériaux :  
 A préciser dans la demande de permission de voirie.
- Les travaux sont aux frais du demandeur.

#### REFECTION TROTTOIR Découpe à la scie



#### REFECTION CHAUSSEE Découpe à la scie



NOTA: Le surveillant de travaux responsable du chantier est  
 M N° de téléphone 01.30.72.31.75

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Signature